

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

VIGILANCE PARTICULIÈRE



AVIS À LA BATELLERIE n° 2026 - 38

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT

Paris, le 21 avril 2026

Pont flottant du parc de la Villette

Amont de la passerelle de la Galerie Nord-Sud du parc de la Villette (P.K 1.400)

Du mercredi 20 mai au dimanche 6 septembre 2026, de 14h00 à 20h00

Il n'y aura pas d'arrêt de navigation.

Tout bâtiment s'approchant de la passerelle devra obligatoirement s'annoncer sur le canal 10.

Le pontier responsable de la manœuvre du pont mobile sera joignable en permanence par V.H.F.

En dehors des heures d'exploitation, le pont flottant sera amarré en rive droite (P.K 1.400)

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Marie-Pierre PADOVANI



La responsable du service des canaux

Date limite d'affichage : 07 septembre 2026

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à patricia.rodrigues@paris.fr.